

ICADE SA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

ICADE SA
35, rue de la Gare
75 019 Paris

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général d'ICADE SA. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 5 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2017,

Les commissaires aux comptes

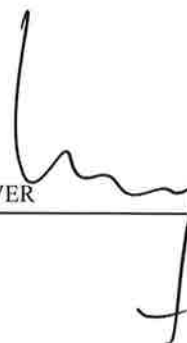
MAZARS

GILLES RAINAUT



PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

JEAN-BAPTISTE DESCHRYVER





LE DIRECTEUR GENERAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2017

**MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT DROIT AUX REDUCTIONS D'IMPOTS
VISEES A L'ARTICLE 238BIS DU CGI AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

1) Parrainage et mécénat

Fondation AVEC Association pour la Vie, Espoir contre le Cancer

Soirée de Gala du 01/02/2016 ----- 5 000,00 euros

2) Dons aux candidats ou Partis ----- Néant

Montant Global : 5 000,00 euros

Fait à PARIS, le 17 mars 2017

Olivier WIGNIOLLE
Directeur Général

Icade « Millénaire 1 » - 35, rue de la Gare - 75168 Paris Cedex 19 – Tél : 01 41 57 70 00 - www.icode.fr

Société Anonyme au capital de 112.966.652,03 euros - RCS Paris 582 074 944 – Siret 582 074 944 00650
N°TVA intracommunautaire FR 95 582 074 944 - APE 6820B

Titulaire des cartes de «Gestion Immobilière» N° G5389 et «Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce» N° T12533
délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garant CEGC - 16, Rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2017**

**Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis
politiques au cours de l'exercice 2016**

1) Parrainage et mécénat

Fondation AVEC <i>Association pour la Vie,</i> <i>Espoir contre le Cancer :</i>	Soirée de Gala du 01/02/2016	5 000.00 €
--	------------------------------	------------

2) Dons aux candidats ou Partis

Néant

